

# communiqué de presse

Nancy, le 6 septembre 2017

## Soutien à l'installation des médecins libéraux : lancement d'un dispositif innovant en Meurthe-et-Moselle

***Afin d'anticiper le nombre important de départs en retraite de médecins libéraux dans les cinq années à venir, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle de l'Ordre des Médecins, la Faculté de Médecine de Nancy, l'Union Régionale des Professionnels de Santé des Médecins libéraux et le Conseil Régional ont signé le 5 septembre, une convention visant la mise en place d'un dispositif innovant : un laboratoire territorial d'aide à l'installation.***

Dans les cinq années à venir, 30 % des médecins libéraux exerçant en région Grand Est partiront à la retraite (tableau des départs prévisibles par département en page 2). Pour faire face à cette situation, l'Agence Régionale de Santé et ses partenaires anticipent et mettent en place un nouveau dispositif : un laboratoire territorial d'aide à l'installation.

Nommé *La Passerelle*, ce nouveau dispositif porté par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle de l'Ordre des Médecins en lien étroit avec les structures représentatives des jeunes médecins, a pour objectif de renforcer l'offre régionale de soins primaires en facilitant l'installation des étudiants de la Faculté de Médecine de Nancy dans leur région de formation.

Dès octobre, une chargée de mission en charge du dispositif sera présente dans les locaux de la Faculté de Médecine de Nancy pour accompagner les étudiants dans la définition et la mise en œuvre de leur projet professionnel (information sur les lieux et modes d'exercice, sur les aides à l'installation...).

Le dispositif sera étendu à l'ensemble des Facultés de Médecine de la région Grand Est dès 2018.

L'Agence Régionale de Santé finance à hauteur de 120 000 € ce laboratoire.

Par ce dispositif, l'Agence Régionale de Santé et ses partenaires se mobilisent pour soutenir l'installation de médecins libéraux sur le territoire en complémentarité des dispositifs déjà existants ([guide des aides à l'installation](#), [portail d'accompagnement des professionnels de santé](#)).

### Contact presse

Pauline BELTZ - Tél : 03 83 39 29 94  
pauline.beltz@ars.sante.fr

## Départs prévisibles de médecins libéraux d'ici à 5 ans

Département	Part des médecins qui partiront à la retraite
08	27 %
10	29 %
51	26 %
52	40 %
54	27 %
55	35 %
57	32 %
67	31 %
68	34 %
88	34 %

Source : Assurance Maladie, 2017